

La Communauté de Communes Villeneuvois Diège et Lot est constituée des 12 communes suivantes sur près de 200 km² soit 5200 habitants, 41 délégués entre le canton de Capdenac et de Villeneuve d'Aveyron

AMBEYRAC
FOISSAC
LA CAPELLE BALAGUIER
MONSALES
NAUSSAC
OLS ET RHINODES
SAINTE-CROIX
SAINT-IGEST
SAINT-REMY
SALLES COURBATIES
SAUJAC
VILLENEUVE



Nos missions
p. 2



Notre site internet
p. 3



Un accueil pour les jeunes entreprises
p. 4



Des aides pour l'habitat
p. 5

L'EDITO du Président



La Communauté de Communes Villeneuvois Diège et Lot, qui s'est constituée récemment par arrêté préfectoral du 20 novembre 2006, est née d'une volonté politique forte des élus de travailler ensemble pour plus d'efficacité et surtout pour bénéficier de plus de moyens financiers pour le développement de notre territoire afin de répondre au mieux aux besoins de la population.

En s'associant, les communes réalisent des économies d'échelle et mettent en commun leurs ressources pour les gérer de façon plus rationnelle et gérer au mieux leurs équipements.

Mettre en commun nos potentialités, préserver nos spécificités, renforcer nos solidarités et notre efficacité, voilà les enjeux de notre nouvelle Communauté de Communes Villeneuvois Diège et Lot.

Vous trouverez dans ce premier numéro du bulletin d'information communautaire une présentation de notre collectivité et l'état d'avancement de nos premiers chantiers.

Bonne lecture à tous.

Le Président
Didier POUZOULET



Bien trier ses déchets
p. 6/7



L'équipe communautaire
p. 8



Bulletin d'Info

N°1

1^{er} semestre 2008



QUELLES SONT LES MISSIONS DE NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

Elle exerce à titre exclusif un certain nombre de compétences qui lui ont été déléguées par les Communes membres après délibération de leur Conseil Municipal respectif.

C'est désormais la Communauté de Communes Villeneuvois Diège et Lot qui va gérer :



- *l'aménagement du territoire* : avec la mise en œuvre d'un schéma d'orientation et d'aménagement de l'espace cohérent à l'échelle intercommunale (même si les communes gardent la maîtrise de leur document d'urbanisme), l'entretien et renforcement de la voirie communale (environ 315 km),

- *le développement économique* : avec la création de nouvelles zones d'activités, la gestion du foirail, des actions auprès de différents secteurs d'activités (artisanat, agriculture...),

- *la protection et la mise en valeur de l'environnement* : avec la collecte des déchets ménagers, la gestion de la déchetterie de Villeneuve,

- *le développement touristique et de loisirs* : avec l'entretien et la gestion des équipements sportifs des 12 communes (stades, terrains de tennis, gymnase de Villeneuve, piscine de Lacapelle Balaguier) mais aussi la gestion du parc préhistorique de Foissac et du camping de Villeneuve.

- *les services à la population* : avec notamment la gestion du centre de loisirs

- *la politique du logement et du cadre de vie* : avec la mise en cohérence et l'aide aux structures à caractère social (familles, personnes âgées, enfants), sans oublier les aides à l'amélioration de l'habitat.

Dans le cadre des compétences qui lui sont transférées par les communes membres, il sera plus simple d'entreprendre avec pertinence et performance à plusieurs, ce que chacune aurait fait de son côté

à savoir :

- positionner le territoire dans les conditions les plus favorables pour développer l'emploi
- accueillir dans de meilleures conditions les nouveaux habitants
- offrir les équipements et les services nécessaires pour une meilleure qualité de vie
- protéger et valoriser un patrimoine naturel et bâti de grande qualité

Voici quelques unes de nos principales réalisations depuis notre création :

- achat et aménagement du local communautaire à la zone artisanale les Grèzes route de Figeac à la

sortie de Villeneuve (travaux en phase de finition), achat du mobilier et matériel informatique, recrutement du personnel (un poste de directeur à plein temps occupé par Lionel RAMI et 2 postes de secrétaires à mi-temps occupés Béatrice Munoz et Aurore Saint-Affre),

- remise aux normes du camping de Villeneuve, remise en état (peinture) de la piscine de Lacapelle Balaguier et nettoyage de la surface de jeu du gymnase de Villeneuve.

- réorganisation des circuits de collecte des déchets ménagers et mise en œuvre d'un plan de communication (intervention auprès des plus jeunes, nouvelle signalétique des conteneurs de tri sélectif...)

- réalisation d'un diagnostic territorial en vue de réaliser un schéma d'aménagement intercommunal de l'espace,

- création d'un hôtel d'entreprises à proximité du siège communautaire,

- création d'un site internet et d'un logo communautaire

et plus récemment depuis le 1^{er} janvier 2008 la gestion du centre de loisirs de Villeneuve situé à l'ancienne gendarmerie avenue du Quercy qui aura désormais une vocation intercommunale. Un nouveau Directeur Nicolas Calvet a été recruté le 01/04/08 afin de réorganiser la structure et proposer de nouvelles activités.

Pour obtenir le programme d'animation du centre de loisirs ou pour obtenir plus d'informations sur le fonctionnement de notre collectivité, connectez-vous sur notre nouveau site internet à l'adresse suivante : www.villeneuveois.eu



Un nouveau site internet au service de la population

Ce site internet a été conçu pour vous, les jeunes et les moins jeunes, élus, associations, entreprises et collectivités, afin de vous faire découvrir notre intercommunalité et pour favoriser les liens sur notre territoire.

Nous l'avons souhaité simple, avec une navigation ludique et rapide.

Nous avons aussi souhaité qu'il y ait un maximum d'informations, tant sur les compétences que sur les missions et les enjeux de cette récente communauté.

L'outil internet est devenu incontournable. S'il facilite le rapprochement pas toujours évident entre le citoyen et l'espace communautaire, il induit également une nouvelle attente : plus de rapidité, plus de compréhension, et peut-être aussi plus d'échange.

De l'information pratique et quotidienne à l'avancée des grands projets, j'espère que vous y trouverez l'information dont vous avez envie ou besoin. Si tel n'était pas le cas, n'hésitez pas à nous le signaler, nous nous enrichirons de vos réflexions pour proposer, à chaque fois, un service de qualité.

Nous vous souhaitons une excellente visite sur notre site : www.villeneuveois.eu





DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET MAINTIEN DES ENTREPRISES LOCALES

une priorité pour la communauté de communes

Agir pour un développement économique harmonieux, créer et développer des zones d'activités de qualité, offrir à des entreprises en création ou en pleine croissance les moyens et les conseils adaptés à leurs besoins, anticiper leurs attentes, voilà les missions du service économique de la Communauté de Communes Villeneuvois Diège et Lot.

Le développement économique harmonieux ne peut s'envisager qu'en cohérence avec l'aménagement raisonné des infrastructures (routes, équipements collectifs, habitat, ...), les points forts et besoins de notre territoire.

La création d'emplois que permettra le développement économique sera décisif pour l'avenir de notre territoire, pour le maintien des jeunes ménages et l'arrivée de néo-résident garants du renouvellement démographique.

Chefs et créateurs d'entreprises, que vous veniez de notre territoire ou que vous arriviez d'ailleurs, soyez les bienvenus sur notre territoire et dans notre nouvel hôtel d'entreprises communautaire

situé à la zone artisanale les Grèzes route de Figeac à Villeneuve (ancien bâtiment SOVICO) où vous bénéficierez de loyers très attractifs à partir de 1,50 € le mètre carré.

Ceci favorisera en particulier les entreprises nouvelles qui n'ont pas la capacité de construire leur propre bâtiment dès leur création. Ainsi, au bout des deux ans, l'entreprise pourra envisager plus aisément son implantation définitive sur le secteur.

- atelier n°1 de 45 m² à 120 €
- atelier n°2 de 110 m² à 215 €
- atelier n°3 de 140 m² à 260 €

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, demander M. RAMI, Directeur de la Communauté de Communes au 05 65 81 68 28 (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) ou par mail : villeneuvois@orange.fr





PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) :

des aides pour l'habitat

Vous êtes propriétaires d'une résidence principale que vous occupez ou que vous louez, sachez qu'un Programme d'Intérêt Général (PIG) vient d'être signé entre le Pays du Rouergue Occidental (66 communes réunies), l'ANAH et l'Etat, pour une durée de trois ans. Cela va vous permettre d'obtenir des subventions pour engager des travaux d'amélioration de l'habitat.

Condition d'octroi des subventions pour les propriétaires occupants

1- conditions concernant le logement :

- le logement doit avoir plus de 15 ans.

2- conditions concernant le bénéficiaire :

- être propriétaire ou usufruitier de l'immeuble ou du logement.

- occuper le logement ou l'immeuble en résidence principale.

- avoir des revenus qui ne dépassent pas un plafond de ressources.

3- travaux éligibles :

tous les travaux de réhabilitation (sauf peinture, papier peint et revêtement de sol).

Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord de subvention et être réalisés par des artisans ou des entreprises.

4- montant des subventions :

Il dépend du niveau des ressources du propriétaire. (des plafonds de travaux subventionnables sont appliqués).

Condition d'octroi des subventions pour les propriétaires bailleurs

1- conditions concernant le logement :

le logement doit avoir plus de 15 ans.

2- conditions concernant le bénéficiaire :

être propriétaire bailleur privé ou être un copropriétaire bailleur (SCI, ...) ou être locataire.

le logement ou l'immeuble doit être occupé en résidence principale.

3- travaux éligibles :

tous les travaux de réhabilitation (sauf peinture, papier peint et revêtement de sol). Ils ne doivent pas être commencés avant l'accord de subvention et être réalisés par des artisans ou des entreprises.

4- montant des subventions :

le montant de la subvention dépend du type de loyer choisi (des plafonds de travaux subventionnables sont appliqués).

Avant d'engager des travaux renseignez-vous auprès d'Habitat Développement 12 qui est à votre disposition gratuitement pour vous aider dans votre prise de décision, dans le montage du dossier de subvention et le suivi du dossier de subvention.

Pour plus de précisions, vous pouvez rencontrer cette équipe lors des permanences qui s'effectuent près de chez vous :

1^{er} lundi du mois à :

VILLENEUVE D'AVEYRON à la mairie de
11 h00 à 12 h00

3^e mercredi du mois à :

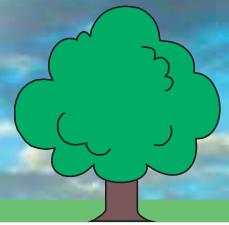
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE à la
Maison des Sociétés de 8 h30 à 10 h00

Ou directement au siège d'Habitat et Développement 12,

5 boulevard du 122^e RI 12026 RODEZ Cedex 9
(1^{er} étage)

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8H30
à 12H00 et de 13H30 à 17H30

Téléphone : 05.65.73.65.76



Trier mieux,



Comment bien trier ses déchets ?

La première étape dans le cycle du recyclage est celle du tri à la maison dans les sacs jaunes transparents.

Votre conteneur à couvercle jaune sera collecté par les agents de la Communauté de Communes toutes les deux semaines ou toutes les semaines en fonction des secteurs les plus urbanisés et période de l'année. A la fin de la tournée, le camion est vidé au centre de tri de Figeac.

La seconde étape est celle du centre de tri qui consiste à faire un tri plus précis par matériau.

En effet, au centre de tri de Figeac vos emballages sont vidés sur un tapis roulant où ils sont triés par matériau (cartons, bouteilles plastiques, acier, aluminium...) à la main par des personnes (d'où la nécessité de faire attention à ce que l'on jette dans son contenant jaune!!) afin d'être acheminés vers les usines de recyclage spécifiques.

Près d'un quart des emballages portés à FIGEAC sont refusés pour des erreurs de tri (du verre, des tontes de gazon, des vêtements...).

Certaines erreurs de tri sont tolérables car nous ne pouvons pas tous connaître dans le détail les différentes qualités de matériaux qui peuvent être recyclés. Citons comme exemple les plastiques des

paquets de pâtes qui ne sont pas recyclables, ou les sopalains qui sont déjà recyclés et ne peuvent pas l'être une deuxième fois.

L'augmentation du taux de refus consécutif aux erreurs de tri a des répercussions financières sur tous les habitants qui payent à la Communauté de Communes une Taxe des Ordures Ménagères (TOM). En effet, une tonne collectée de déchets recyclables mal triés coûte 90 € HT, six fois plus chers que le traitement d'une tonne de déchets bien triés soit 15 € HT, car les coûts de transport se rajoutent aux coûts de traitement.

Coût traitement 2008	Tarif à la tonne HT
Collecte sélective	15 €
Refus de collecte sélective	90 €
Déchets ultimes traités au centre de traitement Solozard	44 €
Traitement des déchets verts	55 €

Nous avons donc tous intérêt à limiter les erreurs de tri sélectif afin de diminuer les coûts de traitement. Quitte à trier, autant bien trier.

Nous venons de coller une nouvelle étiquette d'information sur tous les conteneurs de tri sélectif (au couvercle jaune) pour vous aider à accomplir au quotidien le bon geste.

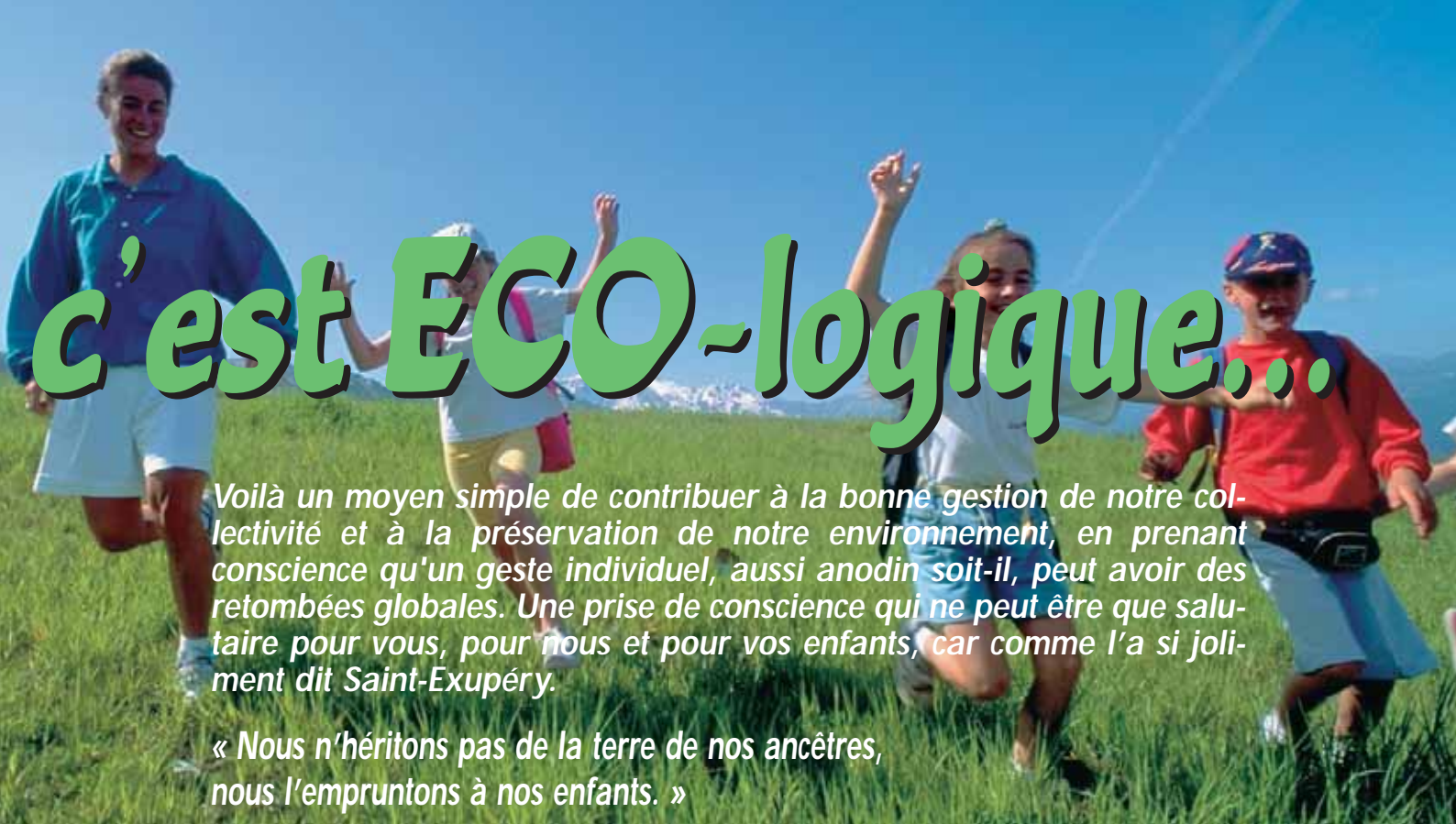
Voici quelques conseils pour mieux trier vos déchets

Dans les conteneurs à couvercles jaunes, placés de préférence dans les sacs jaunes transparents distribués gratuitement en mairie, déposez uniquement vos emballages recyclables et le papier :

- papiers, journaux, magazines, publicités
- briques alimentaires (tétra)
- emballages en carton
- flacons et bouteilles en plastique,
- emballages en métal, cannettes, aérosols

Quelques conseils de bon sens

- Déposez uniquement vos emballages propres et vides (sans reste alimentaire). A noter qu'il est inutile de laver les emballages. En revanche, pensez à bien racler vos boîtes de conserve.
- N'emboîtez pas les emballages les uns dans les autres : la vitesse de rotation du tapis du tri, ne permet pas à l'agent de tri de les séparer et ils partent au refus. Par contre vous pouvez compacter les emballages individuellement pour qu'ils prennent moins de place dans le sac.
- Fermez bien les sacs. Carton et papier lorsqu'ils sont mouillés, partent au refus.
- Séparer les revues des films plastiques qui parfois les entourent.



Voilà un moyen simple de contribuer à la bonne gestion de notre collectivité et à la préservation de notre environnement, en prenant conscience qu'un geste individuel, aussi anodin soit-il, peut avoir des retombées globales. Une prise de conscience qui ne peut être que salutaire pour vous, pour nous et pour vos enfants, car comme l'a si joliment dit Saint-Exupéry.

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »

Les erreurs de tri classiques à éviter :

Les emballages suivants ne vont pas dans les conteneurs à couvercle jaune :

- barquette en polystyrène
- Pot de Yaourt (en plastique ou en carton paraffiné), de crème fraîche, fromage blanc
- Barquette en plastique opaque (beurre)
- Barquette en plastique transparent (gâteaux, viennoiserie, fruits)
- Pots de fleurs ou de barquette de plants en plastique.
- Berlingots souples (adoucissant, produits entretien)
- Sachets de café,
- Emballages plastifiés contenant de la nourriture pour les animaux (croquettes, etc.).

Si vous avez un doute au sujet d'un déchet, mieux vaut le jeter dans votre poubelle ordinaire (conteneur à couvercle marron).

ATTENTION voici ce qu'il faut à tout prix éviter de mettre dans le conteneur destiné aux déchets recyclables (à couvercle jaune) :

- pas d'emballage souillé
- pas de sac noir
- pas de verre (ni bouteille, ni bocaux)

- pas de cendre, pas de gravats, pas de sac à ciment

- pas de déchets médicaux, pas de seringue, pas de médicament

- pas d'article d'hygiène (mouchoirs, couches, lingettes)

- pas de vêtement, pas de chaussure

Rappel de quelques consignes concernant l'apport volontaire :

Les colonnes d'apports volontaires sont à la disposition des habitants pour le verre et les papiers journaux magazines (14 colonnes pour la récupération du verre et 15 colonnes pour le papier). Il est désormais possible de déposer le papier, prospectus, journaux et magazines, directement dans les conteneurs du tri sélectif (à couvercle jaune) de préférence dans un sac jaune transparent ou bien en vrac.

Dans les colonnes de récupération du verre (les bouteilles et les bocaux), vous enlevez les bouchons et capsules. Les verres de table, les ampoules, les vitres cassées contiennent d'autres éléments, qui entachent la qualité du verre recyclé, c'est pourquoi ils ne sont

pas acceptés dans ces conteneurs à couvercle jaune. Vous pouvez les déposer par conséquent, dans votre poubelle ordinaire (à couvercle marron).

Dans les colonnes de récupération du papier, vous déposez les journaux et magazines en enlevant leur film plastique de protection, mais également les vieux livres à couverture souple. Les cartons n'y sont pas admis et doivent être déposés à la déchetterie.

Conditions d'accès de la déchetterie

La déchetterie est ouverte aux usagers 33 heures hebdomadaires selon le planning ci-dessous. Vous pouvez joindre le gardien de la déchetterie au 05.65.29.20.72.

- LUNDI DE 14H-18H
- MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI DE 9H-12H/14H-18H
- SAMEDI DE 8H-13H



LES MEMBRES COMMUNAUTAIRES

Communauté de communes Villeneuvois, Diège et Lot

zone artisanale les Grèzes - 12260 VILLENEUVE Tél : 05.65.81.68.28 Fax : 05.65.29.59.43
Courriel : villeneuvois@orange.fr Site internet : www.villeneuvois.eu

AMBEYRAC

THERON Roland*
JARLAN Etienne*
CEPIERE Sylvie*
REYGNIER Ghislaine
SENATORE Raymond

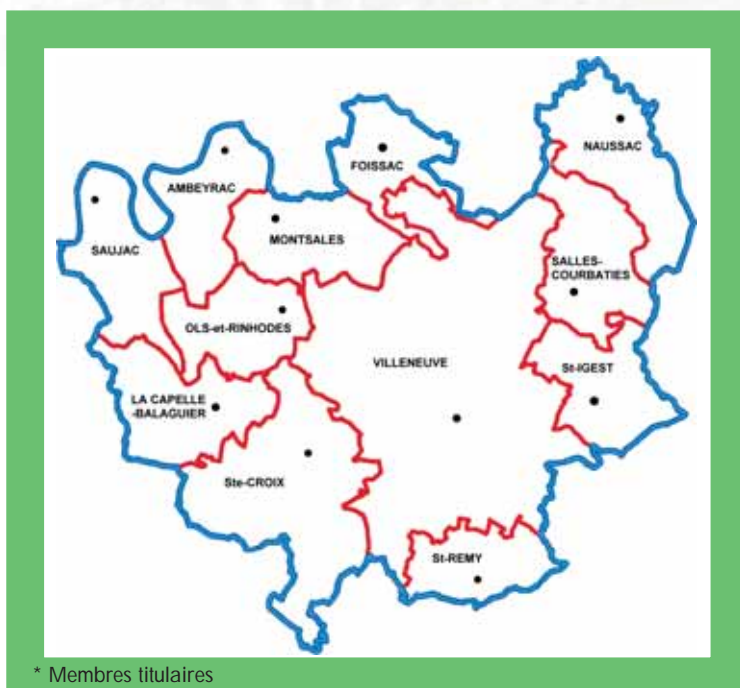
SAUJAC

RICARD Pierre*
MANOTTE Anne*
CASSAN Marie-Noëlle*
TEULIER Paule
AVRIL Jean-Louis

FERRIE Jean*
VIVEN Pierre*
FROMENT Catherine*
AFRICAIN Nadine
LAGE Alexandre

SAINT-AFFRE Christian*
CANTALOUBE Françoise*
AFRICAIN Didier*
CHALRET DU RIEU Alain
CARLES Gilles

BONESTEBE Raymond*
CABRIT Robert*
BIROT Guy*
BADUEL Eliane*
RICARD Marie-José
ROUSSEAU Jean



MONTSALES

MARTY Benoit*
BREIL Danielle*
MAS Christophe*
FONTAINE-TOSE Anne-Marie
PINOL Josette

FOISSAC

MOMBERSOU Philippe*
BEVERINA Agnès*
CABRIT Christine*
DEBONS Marie-Thérèse
SOULIE Michèle

POUZOULET-LIGUE Didier*
JOLIE Claude*
GLADIN Martine*
FLORIAN FERMY Cécile
COUDERC Jacques

COSTES Pierre*
SOULIE Gérard*
SOURNAC Christian*
GUITARD Béatrice*
COURSIERES Pierre*
DUCHEMIN Maurice*
DUMOULIN Rémi*
ROQUES Bernard
BESSOU Claude



POUZOULET-LIGUE Didier
Président

POUZOULET Jean-Pierre*
DOURNES Jean-Marie*
MOLINIER Aline*
DARRUZ Laurent
MAURY Christian

MARTY Gérard*
COLONGES Gérard*
AMOUROUX Ginette*
BOUYSSSEL Jacques
MARGUERITE Pierre

ROUX Patrick*
JONQUIERES Catherine*
CASSAN Aurélie*
BEX Angélique
MARTY Magali



GUITARD Béatrice
1^{er} Vice-Président
Chargée de la voirie et vie sociale



THERON Roland
2^e Vice-Président
Chargé de l'environnement



BEVERINA Agnès
3^e Vice-Président
Chargée du développement et de la vie sociale